

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 1 / 9

Révision : 10/03/2014

Version : 1

Nom du produit : **NICOR**

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **NICOR**

Code du produit : ALG03SCH0004 - Nicor alliage céramique 500g

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : alliage céramique. Ce produit est destiné exclusivement aux professionnels du secteur dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriquant :

Schütz Dental GmbH

Dieselstrasse 5-6. D-61191 Rosbach v.d.H (Germany)

Tél. : +49 (0)6003/814-0 / Fax : +49(0)6003/814-900

www.schuetz-dental.de / info@schuetz-dental.de

Fournisseur :

UGIN'Dentaire

14-19 rue Henri Dunant. 38180 Seyssins (France)

Tél. : 04.76.84.45.45 / Fax : 04.76.84.45.45

www.ugindentaire.fr / info@ugin-dentaire.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Accès aux centres anti-poisons (Serveur ORFILA de l'INRS) : disponible 7j/7 et 24h/24.

Informations limités aux intoxications. **Téléphone : +33 (0) 1.45.42.59.59**

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 2 / 9

Révision : 10/03/2014

Version : 1

Nom du produit : **NICOR**

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le produit n'est pas classé comme dangereux sur la base des critères du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.1.2. Classification conformément à la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Le produit n'est pas classé comme dangereux sur la base des critères de la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Attention : contient du Nickel et du Chrome : le Nickel est classé comme Cancérogène - Catégorie 3, R40 par l'Union Européenne, et dans le groupe 2B des « agents peut-être cancérogènes » pour l'homme par le CIRC-IARC (Centre International de Recherche sur le Cancer). Il n'y a pas des données suffisantes pour juger du risque cancérogène du nickel métal. Le Chrome est classé dans le groupe 3 des « agents incassables quant à sa cancérogenité » pour l'homme par le CIRC-IARC.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	Concentration	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008	Classification Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE
Nickel N° CAS : 7440-02-0 N° CE : 231-111-4	62%	Carc. 2 - H351 STOT RE 1 - H372 Skin Sens. 1 - H317	Carc. Cat. 3- R40 T - R48/23 R43
Chrome N° CAS : 7440-47-3 N° CE : 231-157-5	26 %	NC	NC
Molybdène N° CAS : 7440-21-3 N° CE : 231-130-8	11%	NC	NC
Silicium N° CAS : 7440-21-3 N° CE : 231-130-8	< 2.5%	NC	NC

NC : substance non classé comme dangereuse conformément au règlement / Directive indiqué.

Le libellé complet des classes et catégories de danger, des mentions de danger H et des phrases R est mentionné en rubrique 16.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 3 / 9

Révision : 10/03/2014

Version : 1

Nom du produit : **NICOR**

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **En cas d'inhalation** : amener la victime à l'air libre.
- **En cas de contact avec la peau** : laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin. Ne pas enlever le produit solidifié de la peau.
- **En cas de contact avec les yeux** : laver immédiatement les yeux à grande eau, paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes. En cas de troubles persistants, faire examiner par un ophtalmologiste.
- **En cas d'ingestion** : se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec la peau : irritation / sensibilisation cutanée. En cas d'inhalation : irritation des voies respiratoires. Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particulières nécessaires

- **Traitement** : traiter symptomatiquement.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Moyen d'extinction appropriés** : utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Par exemple : eau pulvérisé, mousse, poudre d'extinction.
- **Moyens d'extinction inappropriés** : ne pas utiliser de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits réactionnels toxiques peuvent éventuellement être générés en raison des températures élevées.

5.3. Conseils aux pompiers

- **Équipement particulier de protection** : porter un appareil de protection respiratoire autonome isolant et une combinaison de protection spéciale.
- **Autres informations** : éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les déversements et la dispersion accidentels : en évitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 4 / 9

Révision : 10/03/2014

Version : 1

Nom du produit : **NICOR**

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyez la zone utilisant un aspirateur.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Prévoir une ventilation générale des locaux ainsi qu'une aspiration des émissions à leur source.

- **Mesures générales de protection et d'hygiène** : à manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : aucune exigence particulière.
- **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** : aucune exigence particulière.
- **Information supplémentaire sur les conditions de stockage** : néant.
- **Précautions pour le stockage en commun** : néant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'usage pertinent identifié dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composant	Base - Source réglementaire	Type de valeur	Valeur	Remarque
Nickel N° CAS : 7440-02-0	France - INRS (ED 984)	VME	1 mg/m ³	Valeur limite indicative
Chrome N° CAS : 7440-47-3	France - INRS (ED 984)	VME	2 mg/m ³	Valeur limite réglementaire indicative
Silicium N° CAS : 7440-21-3	France - INRS (ED 984)	VME	10 mg/m ³	Valeur limite indicative

VME : valeur limite de moyenne d'exposition (8 heures)

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 5 / 9

Révision : 10/03/2014

Version : 1

Nom du produit : **NICOR**

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation générale des locaux ainsi qu'une aspiration des émissions à leur source.

8.2.2. Equipements de protection individuelle

- **Protection des yeux/du visage** : porter des lunettes de protection.
- **Protection des mains** : porter des gants de protection appropriés.
- **Protection de la peau et du corps** : utiliser des vêtements de travail.
- **Protection respiratoire** : en cas d'exposition aux gaz/vapeurs/aérosols, porter un appareil de protection respiratoire individuel approprié.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9 : Propriété physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Solide ; couleur : métallique brillante
Odeur :	Sans odeur
Seuil olfactif :	donné(e) non disponible
pH :	donné(e) non disponible
Point de fusion /point de congélation :	1260°C - 1350°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	donné(e) non disponible
Point d'éclair :	donné(e) non disponible
Taux d'évaporation :	donné(e) non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	donné(e) non disponible
Limite supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	donné(e) non disponible
Pression de vapeur :	donné(e) non disponible
Densité de vapeur :	donné(e) non disponible
Densité relative :	8.2 g/cm ³
Solubilité :	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	donné(e) non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	donné(e) non disponible
Température de décomposition :	donné(e) non disponible
Viscosité :	donné(e) non disponible
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes :	donné(e) non disponible

9.2. Autres informations

Néant.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 6 / 9

Révision : 10/03/2014

Version : 1

Nom du produit : **NICOR**

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions de stockage à des températures ambiantes normales, le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.4. Conditions à éviter

Données non disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter : alcalis, acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus. En cas d'incendie : voir section 5.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë**
 - Nickel : DL50 rat (oral) : > 2.000 mg/Kg. Le nickel métal présente une faible toxicité aiguë orale.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

En cas de contact avec la peau : peut provoquer des irritations cutanées.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Données non disponibles.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires après inhalation.
En cas de contact avec la peau : sensibilisation cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 - Nickel : n'est pas considéré comme mutagène.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 7 / 9

Révision : 10/03/2014

Version : 1

Nom du produit : **NICOR**

■ **Cancérogénicité**

- Nickel : classé comme Cancérogène - Catégorie 3, R40 par l'Union Européenne, et dans le groupe 2B des « agents peut-être cancérogènes » pour l'homme par le CIRC-IARC (Centre International de Recherche sur le Cancer). Il n'y a pas des données suffisantes pour juger du risque cancérogène du nickel métal.
- Chrome : classé dans le groupe 3 des « agents incassables quant à sa cancérogenité » pour l'homme par le CIRC-IARC.

■ **Toxicité pour la reproduction**

- Nickel : les données disponibles par inhalation n'indiquent pas d'effet sur la fertilité ou le développement des animaux traités

■ **Toxicité spécifique pour certaines organes cibles - exposition unique**

Données non disponibles.

■ **Toxicité spécifique pour certaines organes cibles - exposition répétée**

- Nickel : les études par voie respiratoire mettent en évidence un effet inflammatoire sur les muqueuses nasales et les bronches. L'Union Européenne a classé le nickel pour le risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongé ou répétée par inhalation.

■ **Danger par aspiration**

Données non disponibles.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.6. Toxicité

Données non disponibles.

12.7. Persistance et dégradabilité

Données non disponibles.

12.8. Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles.

12.9. Mobilité dans le sol

Données non disponibles.

12.10. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Données non disponibles.

12.11. Autres effets néfastes

Données non disponibles.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 8 / 9

Révision : 10/03/2014

Version : 1

Nom du produit : **NICOR**

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- **Produit / Emballages contaminés**

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales. Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Produit non dangereux à transporter au sens de la réglementation des transports.

14.1 - 14.4. Numéro ONU ; Nom d'expédition des Nations unies ; Classe(s) de danger pour le transport ; Groupe d'emballage

Transport terrestre ADR/RID	
14.1. Numéro ONU	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable
Transport maritime IMDG	
14.1. Numéro ONU	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable
Transport aérien IACO-TU/IATA-DRG	
14.1. Numéro ONU	Non applicable
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

- Risques pour l'environnement : non applicable
- Polluant marin : non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres sections.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 9 / 9

Révision : 10/03/2014

Version : 1

Nom du produit : **NICOR**

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation national.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

A ce jour, nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

SECTION 16 : Autres informations

■ Texte intégral des classes et catégories de danger, symboles de danger/indication de danger, mentions de danger H et phrases R mentionnées sous les sections 2 et 3

o Classes et catégories de danger :

- Carc. 2 - Cancérogène, catégorie 2
- Skin Sens. 1 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1
- STOT RE 1 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 1

o Mentions de danger H :

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H351 - Susceptible de provoquer le cancer
- H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite des expositions répétées ou d'une exposition prolongé

o Symbole de danger / Indication de danger :

- Carc. Cat. 3 - Cancérogène, catégorie 3
- T - Toxique

o Phrases R :

- R40 - Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes
- R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- R48/23 - Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongé par inhalation

■ Informations relatives à la révision de la fiche de données de sécurité

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge :

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

■ Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.

Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.